

CLER INFOS

RÉSEAU POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

CLER Infos
aussi fait
sa **transition!**

L'avenir de **l'hydroélectricité**
locale à l'heure de la
transition énergétique

Nouvelle rubrique :
innovations dans
les régions

FINANCER LA TRANSITION



CLER Infos aussi fait sa transition !

GUILLAUME MACIEL, CLER



Avec l'été, CLER Infos fait peau neuve et s'offre un nouveau look. Un an après l'arrivée de la nouvelle majorité au pouvoir et alors que le débat national sur la transition énergétique (DNTE) est en voie d'achèvement, le changement de paradigme énergétique apparaît plus que jamais indispensable pour permettre à notre pays d'avancer enfin dans la bonne direction.

L'équipe du CLER a souhaité traduire ce renouveau désirable et désiré dans les colonnes de sa plus ancienne publication par un changement de maquette et de direction artistique. Et parce que rien ne se fera sans les territoires et les acteurs qui les font vivre, la nouvelle mouture de CLER Infos leur donnera une place toujours plus importante, avec notamment, dans chaque numéro, un focus sur les initiatives innovantes menées dans nos régions. Les bonnes pratiques des adhérents et les retours d'expériences concrètes continueront d'y figurer en bonne place, à l'instar des espaces déjà existants sur www.cler.org. Ainsi, plus de 20 ans après la parution du premier bulletin d'informations trimestriel et 5 ans après avoir créé l'actuelle maquette, nous avons souhaité revoir en profondeur la présentation de la revue, son style et son organisation, pour l'adapter à notre identité et à nos missions en perpétuelle évolution. Dans une logique de valorisation accrue des contributions, le choix a notamment été fait de replacer le dossier thématique dans les premières pages du magazine.

Ces évolutions s'inscrivent dans le cadre d'une réflexion collective de l'équipe des permanents, d'un questionnement constant de nos actions de communication, en lien avec les adhérents, les besoins et les pratiques de notre réseau. Nous espérons que cette mutation vous satisfera pleinement. Et comme tout est nécessairement perfectible, n'hésitez pas à nous faire part de vos commentaires, demandes et critiques pour améliorer et enrichir ensemble l'information disponible sur la transition.

Bonne lecture, bon été à toutes et à tous !

SOMMAIRE

2 ÉDITO

3-12 DOSSIER :
FINANCER LA
TRANSITION

13 TRIBUNE

14-16 ACTUALITÉS

17 COLLECTIVITÉS

18 VIE DU RÉSEAU

20 AGENDA +
CHIFFRES CLÉS



**CLER Infos, bimestriel
édité par le CLER**
2, rue Jules Ferry - Bât.
B 93100 Montreuil
info@cler.org
www.cler.org

Directeur de la publication : Raphaël
Claustre

Rédacteur en chef : Guillaume Maciel

Gestion du dossier thématique :
Christel Leca

Ont participé à ce numéro : Radhia
Berdaoui, Fériel Bissekri, Nicolas Blanc,
Clio Bonello, Anne Bringault, Raphaël
Claustre, Patrice Coton, Charles-Henri
Doumerc, Ludovic Entemeyer, Sam
Friggens, Maëlle Guillou, Pierre Laurent,
Christel Leca, Guillaume Maciel,
Marie Moisan, Marc Mossalgue, Jérémy
Nahmiyaz, Gunnar Boye Olesen,
Emmanuelle Porcher, Régis Pouyet,
Alex Raguet, Yannick Régnier, Andreas
Rüdinger, Guillaume Sabot, Joël
Vormus, Jean-Michel Youinou, Bouchra
Zeroual

Création & réalisation graphique :
Audrey Elbaz

Imprimé sur papier recyclé avec des
encres végétales

Photo de couverture :

© Énergie Partagée

N° ISSN : 1291-3065.

Publié avec le soutien de l'ADEME
et du MEDDE

Le contenu de CLER Infos ne
représente pas nécessairement
l'opinion de l'ADEME et/ou du MEDDE





FINANCER LA TRANSITION

Outils concrets, montages innovants et opérationnels... Ça bouge! Les banques publiques européennes et nationales sont dotées de moyens supplémentaires pour accompagner la transition énergétique. Plus surprenant, ce dossier révèle clairement où réside le plus important levier de financement de la transition : la mobilisation de l'épargne privée. Non pas celle d'investisseurs spéculateurs, mais de citoyens avisés qui s'investissent en investissant. Aujourd'hui, les besoins en ingénierie et animation technique, juridique et financière pour mobiliser ces ressources potentielles, à l'interface entre les banques régionales (encore à sensibiliser et intéresser, par des mécanismes appropriés) et les porteurs de projets, sont absolument conséquents. Il faut construire les canaux qui irrigueront demain les territoires. Une belle mission pour les adhérents du réseau : ouvrir les écluses pour qu'enfin l'argent coule à flot!

YANNICK RÉGNIER, CLER

EN FRANCE

4 Lever de l'épargne locale

Guillaume Maciel, Cler

4 Le crowdfunding dans les EnR

Marc Mossalgue, Energie Partagée

4 Les citoyens (s')investissent dans leur énergie

Alex Raguet, Lumo

5 Coopération entre industriels, collectivités et citoyens

Guillaume Sabot, maire de Graix, vice président de la communauté de communes des monts du Pilat

5 La première Société d'économie mixte publique et citoyenne

Patrice Coton, directeur général adjoint du Syndicat intercommunal d'énergies, d'équipement et d'environnement de la Nièvre (Siseen)

6 Le Grand Nancy, agrégateur de CEE

Bouchra Zeroual, CLER

6 Oser : une société publique locale et un fonds d'investissement

Régis Pouyet, Région Rhône-Alpes

EUROPE

7 Financement européen : le levier des politiques locales

Guillaume Maciel et Yannick Régnier, CLER

8 Quand le financement citoyen devient la norme dans l'éolien : l'exemple danois

Gunnar Boye Olesen, Sustainable Energy Denmark & Inforse

9 Le crowdfunding au service de la transition énergétique au Royaume-Uni

Sam Friggens, consultant chez Abundance Generation

9 L'essor européen des coopératives

Maëlle Guillou, Enercoop

BANQUES & INSTITUTIONS

10 Les outils de la Caisse des dépôts pour la transition énergétique

Nicolas Blanc, Responsable DD, Direction de la Stratégie, et Pierre Laurent, Fonds d'épargne

11 La place de la banque

Interview de Jean-Michel Youinou, responsable de marché Environnement – Énergies renouvelables au Crédit Coopératif, par Christel Leca, CLER

12 Le rôle des institutions publiques dans le financement de la transition énergétique

Andreas Rüdinger, chercheur à l'Institut du Développement Durable et des Relations Internationales



Lever de l'épargne locale

GUILLAUME MACIEL, CLER

Un nouveau produit d'épargne exclusivement dédié à l'investissement dans un parc éolien a vu le jour à Arfons, commune située à la frontière du Tarn et de l'Aude. Cette expérimentation, issue d'un partenariat entre Valorem et le Crédit Coopératif, a permis aux riverains de souscrire fin 2012 un compte à terme à un taux attractif par rapport aux conditions du marché (5,25 %). Cette formule d'épargne simplifiée a généré la mobilisation, sous forme de circuit court¹, d'une épargne de proximité dédiée au financement d'un projet local.

Le parc éolien d'Arfons-Sor, qui en fut le terrain d'expérimentation, est en service depuis novembre 2009. Depuis 3 ans, les 11 éoliennes du parc produisent plus de 60 000 MWh par an². Elles apportent à la collectivité, qui a accompagné et soutenu leur implantation, les ressources habituelles générées par un parc éolien. Désormais, les riverains peuvent eux aussi bénéficier des revenus générés par l'éolien à travers le livret d'épargne associé.

Ce produit bancaire a été adossé à un parc éolien déjà en fonctionnement afin de préserver les épargnants du risque industriel. Pour l'exploitant, la formule permet de récupérer des fonds propres pour investir dans de nouveaux projets.

En savoir plus : www.valorem-energie.com

Le crowdfunding dans les EnR

ALEX RAGUET, LUMO

La crise financière a fait émerger un nouveau besoin chez l'épargnant : donner sens à son argent. Le financement participatif, en plein essor, satisfait pleinement cette exigence. Par le biais de plateformes web spécialisées, l'internaute peut choisir quels projets financer, selon ses propres critères, et ainsi s'assurer de la traçabilité de son investissement. L'épargne française constitue un vivier conséquent, susceptible de financer à grande échelle la transition énergétique. Grâce à la plateforme www.lumo-france.com, les internautes découvrent des projets d'énergies renouvelables et financent*, à partir de 25 euros, ceux qui leur tiennent à cœur. Ce placement à long terme vient se substituer à une partie du prêt bancaire. Il génère des intérêts fixes (en moyenne 4 %) sur une période d'environ 15 ans. L'objectif de Lumo est de donner l'opportunité à des citoyens de s'investir et d'investir dans des projets collectifs d'énergies renouvelables sur leurs territoires. * à l'automne 2013.

Les citoyens (s')investissent dans leur énergie

MARC MOSSALGUE, ENERGIE PARTAGÉE

Né en 2010, Énergie Partagée (EP) accompagne et finance les projets citoyens d'énergies renouvelables et de maîtrise de l'énergie. Partout en France, des groupes de citoyens initient des projets basés sur les besoins et les ressources locales. Ceux-ci font de l'implication des habitants une priorité et visent un financement 100 % citoyen.

Pour collecter cet investissement citoyen, une autorisation est nécessaire auprès de l'Autorité des marchés financiers. C'est pourquoi les pionniers de ces projets se sont réunis au sein d'EP afin d'obtenir cette autorisation pour tous les projets.

Chacun peut souscrire, acquérir des actions de 100 euros et investir dans des projets respectant la charte EP qui exige notamment un solide ancrage local, une finalité non spéculative et une gouver-



nance transparente.

EP a déjà contribué à réaliser plusieurs installations d'énergies renouvelables, grâce aux participations de plus de 2000 souscripteurs, tels un projet de toits

solaires sur trois écoles près de Caen. Elle accompagne 25 projets (solaire, éolien, hydraulique, biomasse et maîtrise de l'énergie) ouverts à souscription sur www.energie-partagee.org.

[1] La collecte est limitée géographiquement : seuls les habitants du Tarn et de l'Aude pouvaient investir.

[2] Soit la consommation domestique d'une ville comme Carcassonne.



Coopération entre industriels, collectivités et citoyens

GUILLAUME SABOT, VICE-PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES MONTS DU PILAT

Le projet éolien « Les Ailes de Taillard » est à l'initiative de la Communauté de Communes des Monts du Pilat (CCMP)¹ qui a porté et financé la Zone de Développement Eolien (30 MW accordés).

La collaboration de la collectivité avec l'association Energies Communes Renouvelables (ECR) créée pour soutenir les projets locaux de production d'énergie renouvelable s'est traduite par un appel à candidature pour choisir un partenaire industriel afin de co-développer, construire et exploiter le futur parc éolien. Aéro-watt (JMB énergie) a été retenu pour sa capacité à partager la gouvernance, le financement et les retombées économiques du projet sur le territoire.

La gouvernance et le capital sont donc partagés (50 % pour Aéro-watt, 25 % pour les collectivités, 25 % pour les citoyens) au sein d'une SAS. La CCMP a adhéré à la Société d'économie mixte du Syndicat des Énergies de la Loire, la Sem Soleil, qui représentera la Collectivité dans la SAS. En mai 2013, ECR

et la CCMP ont lancé le volet « investissement citoyen du projet » : des particuliers adhérents à l'association ou habitants de la CCMP et deux cigales du territoire représentant au total 150 futurs associés vont s'engager dans le projet.

Ce montage juridique permet à la collectivité (via la Sem) et aux citoyens-investisseurs de contribuer au financement du projet, à son animation et à la concertation, tandis que le partenaire industriel apporte son expérience dans le développement, son ingénierie et le complément du financement. Il permet à la collectivité d'envisager des ressources financières nouvelles allant au-delà de la seule fiscalité tout en conservant un caractère « participatif » important.

Ce montage permet à la collectivité et aux citoyens investisseurs de contribuer au financement du projet, à son animation et à la concertation, tandis que le partenaire industriel apporte son expérience dans le développement, son ingénierie et le complément du financement.

La première Société d'économie mixte publique et citoyenne

PATRICE COTON, DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉNERGIES, D'ÉQUIPEMENT ET D'ENVIRONNEMENT DE LA NIÈVRE (SIEEN)

A la demande de la population, la Sem Nièvre énergies a été créée pour porter un projet éolien participatif à Clamecy/Oisy par le Sieeen fin 2012. Avec la mobilisation des pouvoirs publics locaux et de la participation citoyenne, les statuts et le pacte d'associés ont traduit l'engagement de développer plus largement les énergies renouvelables sur le territoire.

Le capital social, aujourd'hui détenu par les collectivités locales (85 %) et la participation citoyenne (15 %) fait de la Sem Nièvre Énergies (Sem NE) la première Sem publique et citoyenne. Les clubs d'investissement (environ une quinzaine à ce jour) créés pour réunir

l'épargne locale sont rassemblés dans une société à actions simplifiées : la Coopérative Bourgogne Énergie Citoyenne (CBEC) qui porte au final l'investissement citoyen sur les bases de la charte d'Énergies Partagées Investissement. CBEC poursuit son essaimage de clubs

d'investisseurs pour mobiliser l'épargne citoyenne et renforcer ses moyens au sein de la SEM, avec pour objectif, de conserver 15 % minimum de participation à son capital.

Le projet de parc éolien de Clamecy/Oisy, purgé des recours dont il faisait l'objet, a été cédé par la société de développement à hauteur de 35 % à la Sem NE et 65 % à un fond d'investissement participatif allemand Abo Wind Invest : il est donc financé uniquement par des moyens alternatifs au système classique bancaire.

[1] 16 communes rurales pour une population de 16 000 habitants.



Le Grand Nancy, agrégateur de CEE

BOUCHRA ZEROUAL, CLER

Dans le cadre de son Plan Climat Air Energie Territorial, la communauté d'agglomération du Grand Nancy s'engage à respecter le facteur 4 en 2050, avec des objectifs intermédiaires à - 20 % en 2020, et s'approprie pour cela le système des certificats d'économies d'énergie (CEE).

L'originalité de la démarche tient à la volonté de la collectivité d'aller plus loin que la rénovation de son patrimoine en faisant profiter tous les acteurs de son territoire des CEE que leurs travaux génèrent. Le Grand Nancy a donc choisi d'inciter pour mettre à contribution : communes, bailleurs sociaux, établissements de santé et d'enseignement, particuliers et, depuis janvier 2013, toute personne morale de droit privé. Tous récupèrent intégralement les bénéfices des CEE qu'ils produisent. Pour les particuliers par exemple, 800 conventions ont été reçues à ce jour, et 350 dossiers complets déposés au Pôle national des CEE, pour une enveloppe moyenne de 6 000 euros de travaux, soit en changement de chaudières, soit en pose d'isolants. La production en CEE

pour les particuliers s'élève à 50 GWh cumac en onze mois. Pour être guidés dans leurs choix et dimensionner les travaux à réaliser, les particuliers doivent rencontrer un conseiller info énergie de l'Agence locale de l'énergie du Grand Nancy, passage obligatoire dans la procédure digne d'un guichet unique de la rénovation.

Pour les artisans, les chantiers se multiplient : au total, les travaux réalisés représentent 10 millions d'euros. En plus de soutenir l'économie et l'emploi à l'échelle locale, le dispositif permet aux artisans de se former grâce à un partenariat avec la Chambre des métiers et de l'artisanat. La filière se professionnalise et voit son chiffre d'affaires augmenter. Quant aux obstacles, ils relèvent autant de l'humain que de l'administratif. Si les



élus et les services ont fini par accepter le nouveau dispositif, pour le moment, les dossiers des particuliers envoyés au Pôle national des CEE n'ont pas été traités. Le dispositif serait-il victime de son succès ?

En savoir plus :

Ludovic Entemeyer

Directeur de la mission développement durable du Grand Nancy
www.grand-nancy.org

Oser : une société publique locale et un fonds d'investissement

RÉGIS POUYET, RÉGION RHÔNE-ALPES

La Région Rhône-Alpes développe ces derniers mois une démarche pour se doter d'outils de financement innovants, pouvant mettre en œuvre de nouvelles formes de partenariat¹

Une démarche de projet est engagée pour constituer un Opérateur de Services Énergétique Régional (Oser) d'un nouveau type, sur le modèle des Esco (Energy Services COmpagny) existant dans les pays anglo-saxons. Cet opérateur régional, constitué sous la forme d'un Groupement d'Intérêt Économique, va être doté dans un premier temps de deux outils d'intervention : une Société Publique Locale (SPL) dédiée à la rénovation énergétique performante du parc

public bâti aujourd'hui opérationnelle, et un fonds d'investissement de projets d'énergies renouvelables décentralisés en cours de constitution.

L'objectif de la SPL d'efficacité énergétique est d'impulser une dynamique nouvelle en matière de rénovation thermique, domaine où l'on constate aujourd'hui unanimement une faiblesse des investissements. En intervenant sur le champ du patrimoine public sur lequel les collectivités ont un devoir d'exemplarité, elle va générer de forts

effets d'entraînement. Elle propose une ingénierie globale et des solutions de financements optimisés. Notamment grâce à une offre de « tiers financement », rendant accessible cette solution qui permet de s'appuyer sur les économies d'énergies pour financer une partie importante des travaux.

Le fonds d'investissement de projets, faisant appel au partenariat public-privé sera, quant à lui, mis en place pour soutenir un développement qualitatif, éco-responsable, des énergies renouvelables en accompagnant les initiatives des territoires. Il interviendra en prenant des participations minoritaires dans des sociétés de projets.

[1] C'est aussi le cas de la région Ile-de-France dont la SEM Energies POSIT'IF, qui soutient les EnR et l'efficacité énergétique, vient de rejoindre le réseau CLER.



Financement européen : le levier des politiques locales

GUILLAUME MACIEL ET YANNICK RÉGNIER, CLER

Un projet d'unité de méthanisation collective, piloté par la municipalité de Solrød, est en cours de développement au Danemark.

C'est le premier du genre financé dans le cadre du mécanisme européen « Mobiliser l'Investissement pour l'Energie Locale » (MLEI) (voir encadré). Dans le cadre de son plan climat, la commune réfléchit depuis 2008 au bon usage de ses ressources locales.

UNE RÉFLEXION EN TROIS TEMPS

En 2009, une enquête préalable à l'ins-

tallation d'une usine biogaz est lancée avec, en toile de fond, la volonté de trouver une solution au retour chronique des algues sur les plages locales pendant la saison estivale. L'idée de départ consiste à valoriser ces algues sous forme de biogaz. Toutefois, le volume présent sur les plages n'exède pas les 22 tonnes par an, soit moins de la moitié du volume nécessaire au fonctionnement rentable de

l'installation. Les responsables du projet pensent donc à l'associer à un autre produit : les déchets organiques générés par une usine de production de pectine présente sur le territoire. Mais le mélange ainsi obtenu se révèle d'un pH trop faible et les porteurs du projet se tournent alors vers les fermes locales, qui produisent chaque année près de 50 tonnes de lisier de porcs et de bovins. Au lieu d'épandre directement ce lisier sur leurs terrains, les agriculteurs l'envoient vers l'unité de méthanisation qui produira en retour un engrais de bien meilleure qualité. Un travail universitaire permet parallèlement de vérifier que la nouvelle combinaison (au pH adéquat) fonctionne correctement, avec une production 3 à 4 fois plus élevée que l'usine de biogaz la plus productive du pays.

FACTEURS DE SUCCÈS ET REPRODUCTIBILITÉ

La future usine devrait permettre d'atteindre 50 à 60 % des objectifs 2025 du plan climat de Solrød. L'appui total des conseillers municipaux a été déterminant dans le succès du projet. En cas de succès, l'expérience acquise pourra servir à d'autres porteurs de projets.



Mécanismes de financement

Les mécanismes d'« assistance au développement de projets », dédiés aux collectivités locales, organismes publics et institutions financières, soutiennent la préparation et la mobilisation de financement pour des projets d'énergies durables. Aucun ne finance directement l'investissement. En revanche, ils couvrent une part du coût de l'ingénierie technique nécessaire à la préparation, à la mise en œuvre et au financement du programme d'investissement, ce qui comprend les études de faisabilité et de marché, la structuration du programme, les modèles d'affaires, les audits énergétiques, la préparation des procédures d'appels d'offres. Les fonds servent donc d'effet levier aux projets. L'ensemble des dispositifs a déjà permis de

générer près d'un milliard d'euros d'investissement grâce à 50 millions d'euros de financement d'études par l'Europe. Tous les mécanismes sont financés par le programme Energie Intelligence Europe (EIE). Ils sont cependant gérés par des entités différentes avec des cibles et critères spécifiques. Le dispositif MLEI-PDA, le plus adapté aux projets de taille moyenne portés par les collectivités, finance aujourd'hui 14 projets, dont celui de Solrød, sélectionnés sur les appels à projets 2011 et 2012. Il sera très certainement reconduit (éventuellement adapté) sur la prochaine période 2014-2020. Appel 2013 clos, suite en 2014!

En savoir plus : <http://bit.ly/EUPDA>



Quand le financement citoyen devient la norme dans l'éolien : l'exemple danois

GUNNAR BOYE OLESEN, SUSTAINABLE ENERGY DENMARK & INFORSE

Le développement de l'énergie éolienne danoise moderne a démarré dans les années 1970 et 1980 avec l'action de quelques pionniers puis l'installation des premières grandes éoliennes. A partir du milieu des années 1980, les éoliennes furent principalement la propriété de coopératives de consommateurs.

Une situation favorisée par la réglementation de l'époque qui fixait un tarif d'achat bonifié pour les coopératives lorsque la part des coopérants équivalait à leur consommation (85 % du prix de l'électricité pour le consommateur final contre 70% pour les autres investisseurs). Grâce à ce système, plus de 100 000 familles sont devenues propriétaires d'éoliennes. La promotion de l'appropriation locale de l'énergie fut ensuite abandonnée dans les années 1990, et rapidement, le développement de l'éolien du pays a reposé sur des investisseurs seuls ou des agriculteurs.

LA PARTICIPATION CITOYENNE OBLIGATOIRE

Lorsque le régime d'aide pour l'énergie éolienne fut amélioré en 2009, l'appropriation locale redevint une priorité. Depuis lors, tous les développeurs éoliens ont l'obligation légale d'ouvrir à la population locale le capital des nouvelles ins-

tallations, à hauteur de 20%. Des parts sont systématiquement proposées à tous les habitants résidant à moins de 4,5 km des éoliennes. Lorsque celles-ci ne sont pas intégralement attribuées, elles sont proposées aux habitants de la commune la plus proche. Si la demande est supérieure à la participation proposée, les parts sont réparties équitablement entre les personnes intéressées. En aucun cas le développeur ne peut retirer de bénéfice de la commercialisation de ces participations citoyennes.

PLUS FORT ENCORE SUR L'OFFSHORE

Suite à une évaluation en 2012, le système a évolué de manière à limiter les parts achetées par les habitants vivant à moins de 4,5 km à l'équivalent d'une production électrique annuelle de 50 000 kWh. Ce changement est intervenu pour éviter la concentration des participations sur quelques habitants, comme

cela s'est produit dans des zones où la population résidant dans le périmètre de 4,5 km était très limitée. Dans le cadre du développement de l'éolien *offshore*, c'est une part de 30% de l'investissement qui devra être offerte aux habitants des communes situées dans un rayon de 16 km autour des éoliennes. Il est même prévu, dans le cadre des appels d'offre pour l'éolien *offshore*, un bonus dans la notation des offres de consortiums intégrant de la participation locale!

Cette réglementation en faveur de l'appropriation locale de l'énergie est aujourd'hui très populaire et les parts proposées, globalement, ont facilement trouvé preneurs. Cette approche renforce l'appropriation et le soutien local, sans totalement supprimer, bien sûr, les oppositions. Le soutien des habitants est toujours plus fort dans les trop rares projets où les retombées locales vont bien au-delà de cet actionariat citoyen et bénéficient à toute la population et au territoire. C'est ce qu'illustre l'inauguration récente d'un parc éolien à Hvide Sande, sur la côte ouest du Danemark, dont les bénéfices contribuent au développement du port où il est implanté.



MIDDELGRUNDEN : UNE FERME ÉOLIENNE CITOYENNE EN «NEARSHORE» À COPENHAGUE



Le crowdfunding au service de la transition énergétique au Royaume-Uni

SAM FRIGGENS, CONSULTANT CHEZ ABUNDANCE GENERATION

Au Royaume-Uni, le décollage actuel du « financement par la foule » (ou crowdfunding) des EnR s'inscrit dans le contexte du défi majeur de l'investissement énergétique au cours de la prochaine décennie.

Pour atteindre les objectifs de décarbonisation et ne pas hypothéquer l'avenir, le gouvernement estime à 88 Md € l'investissement nécessaire dans de nouvelles capacités de production d'énergies renouvelables et nucléaires d'ici 2020. L'effort requis pour y parvenir est énorme. Aux côtés des sources traditionnelles de financement des services publics et des fonds institutionnels, d'autres formes d'investissement sont clairement indispensables. Au centre de la vision du 10 Downing Street, la fameuse « *Community Energy Revolution* », qui s'appuie sur des entreprises nouvelles et innovantes.

Créée il y a un peu moins de 3 ans, Abundance Generation a été la première plateforme en ligne autorisée au monde. Elle permet à chacun d'investir dans des projets d'EnR, à partir de 5 £ (soit 5,80 €). Résultat : 2,6 M € ont été levés en deux ans pour financer trois projets éoliens et solaires. Ainsi, dans le village de Saint-Briavels, à la frontière de l'Angleterre et du Pays de Galles, une

éolienne de 500kW est en service depuis octobre 2012 (voir photo). Le projet a été développé grâce à l'association d'un agriculteur local et d'une entreprise du secteur social, le Centre de résilience. Le 1,6 M€ nécessaire à la construction du projet a été apporté par les « *debentures* », un produit obligatoire non garanti qui donne droit au propriétaire à une partie des bénéfices issus de la vente d'électricité. Des milliers de personnes, qu'elles résident ou non sur le territoire, ont injecté de l'argent dans le projet et s'apprêtent à engranger, au cours des 20 prochaines années, des rendements annuels compris entre 6,7 et 8 % (après déduction des frais). Abundance agit comme intermédiaire et interface entre la « foule » des investisseurs et chaque projet. Elle joue un rôle de facilitateur tout au long du processus, en rappelant notamment que les obligations demeurent des investissements de long terme, comportant des risques de perte en capital et des rendements variables.

Toutes ces expériences, menées en un



temps record, prouvent que la finance participative peut vraiment faire bouger les lignes. En deux ans, nous avons valorisé des investissements, livré nos projets et impliqué des milliers de citoyens dans la transition énergétique nationale. Nous sommes désormais prêts à augmenter le nombre et la taille de nos projets. L'avenir sourit au *crowdfunding* dans les renouvelables! (traduit de l'anglais par Guillaume Maciel, CLER)

En savoir plus :

www.abundancegeneration.com

L'essor européen des coopératives

MAËLLE GUILLOU, ENERCOOP

Grâce à REScoop 20-20-20 (Renewable Energy Sources Cooperative), 12 partenaires européens se retrouvent autour d'un objectif commun : promouvoir le développement de projets EnR portés et financés par les citoyens. Ce projet s'inscrit dans un contexte européen marqué par le développement des coopératives.

Il s'agit notamment de mettre en oeuvre des méthodes d'aide au développement de nouveaux projets, avec une réflexion sur les mécanismes de financement et la possibilité de développer de nouveaux outils d'investissement. REScoop 20-20-20 doit permettre à l'ensemble des projets citoyens du secteur des EnR de partager des connaissances et savoir-faire tels que les techniques

de crowdfunding, de fonds d'investissement, de coopération financière ou encore la création d'une société coopérative européenne comme outil de financement de projets.

Une dynamique est en effet lancée à l'échelle européenne. Ainsi, en Allemagne, le nombre de coopératives d'énergies renouvelables a quadruplé en trois ans, pour atteindre 586 coopératives

en 2012 ; les coopératives allemandes ont investi en moyenne 1,6 million d'euros, soit un investissement global de près d'un milliard d'euros. Outre-Manche, 17 millions de livres ont été investies depuis 2002 via l'initiative Energy4All et divers appels publics à l'épargne auprès des citoyens pour financer les projets éoliens de 8 coopératives locales. En Espagne, la coopérative d'EnR Som Energia, créée en 2010, a déjà plus de 6 000 membres, dont 700 ont investi environ 3 millions d'euros dans de nouveaux projets de production.

En savoir plus : www.rescoop.eu



Les outils de la Caisse des dépôts pour la transition énergétique

NICOLAS BLANC, RESPONSABLE DD, DIRECTION DE LA STRATÉGIE, ET PIERRE LAURENT, FONDS D'ÉPARGNE

La Caisse des Dépôts et ses filiales accompagnent les pouvoirs publics et les acteurs économiques nationaux et locaux pour réussir la transition énergétique et écologique. Elle cherche en particulier des mécanismes économiques innovants qui permettront de contribuer à son financement.

Parmi ses missions, le fonds d'épargne centralise l'épargne réglementée (livret A, LDD, LEP) pour la transformer en prêts à très long terme (de 20 à 40 ans), en faveur de programmes d'intérêt général désignés prioritaires par l'État (logement social, politique de la ville, infrastructures, collectivités locales...). Mais il y en a d'autres.

L'éco-prêt logement social réhabilitation est un levier d'action de la politique de transition énergétique qui a financé 23 000 logements par un éco-prêt à taux très bonifié.

PRÊTS ÉNERGIE ET LOGEMENT SOCIAL

Depuis 2008, le fonds d'épargne a fait évoluer son offre en faveur du développement durable. Ainsi, il incite ses clients, bailleurs sociaux, à la construction et à la rénovation de logements économes en énergie, par des prêts bonifiés pour la construction BBC Effinergie et la rénovation des logements énergivores. Dans la gamme des prêts du fonds, l'éco-prêt logement social réhabilitation est un levier d'action de la politique de transition énergétique qui a financé 23 000 logements par un éco-prêt à taux très bonifié. En complément, l'outil en ligne CDnergy permet

aux organismes de logement social de valoriser leurs CEE (1 000 réhabilitations concernées fin 2012, pour 10 M€, soit 10 % des travaux).

INVESTISSEMENTS DANS L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

La Caisse des Dépôts (CDC) est également investisseur dans les opérations de rénovation énergétique des bâtiments :

- co-investisseur dans des grands projets, sous forme de contrats de partenariat assortis de garanties de performance énergétique ;
- investisseur direct dans des opérations ambitieuses de rénovation de patrimoines publics pour les bâtiments de taille plus limitée ;
- investisseur dans des SEM de tiers investissement pour la rénovation énergétique. Energies Positif, montée par la Région Île-de-France en est le premier exemple à dimension régionale.

Par ailleurs, elle conduit une mission d'ingénierie financière à la demande de l'État en vue de renforcer le volume des prêts à la rénovation énergétique des logements privés.

ECOQUARTIERS ET COLLECTIVITÉS LOCALES

Le prêt foncier Gaïa sur fonds d'épargne a consacré 138 M€ au foncier d'écoquartiers depuis 2010. Le fonds a travaillé avec les ministères¹ pour définir les secteurs éligibles à la nouvelle enveloppe de prêts de 20 Md€ en faveur des collectivités locales pour 2013-2017 annoncée par le Président de la République. Une part de

ces financements sera dédiée à la mise aux normes en matière de performance énergétique. Les infrastructures de transports en communs sont éligibles si elles sont économes en carbone (le routier et l'aéroportuaire ne sont pas éligibles).

545 MW sont déjà engagés et 500 MW prévus sur 2011-2013, avec un intérêt particulier pour la biomasse et la géothermie.

ENTREPRISES : INVESTISSEMENT ET ACCOMPAGNEMENT

La CDC soutient la structuration et le développement des acteurs émergents de ce secteur (PME, entreprises locales de distribution et entreprises publiques locales) en investissant dans des projets EnR. 545 MW sont déjà engagés et 500 MW prévus sur 2011-2013 avec un intérêt particulier pour la biomasse et la géothermie.

Enfin, BPIFrance, créée avec l'État pour accompagner les entreprises, finance des PME proposant des produits et services nécessaires au succès de la transition énergétique (Emertec, fonds de capital amorçage et de capital-risque, Demeter, fonds de capital développement...).



La place de la banque

INTERVIEW DE JEAN-MICHEL YOUINOU, RESPONSABLE DE MARCHÉ ENVIRONNEMENT – ÉNERGIES RENOUVELABLES AU CRÉDIT COOPÉRATIF, PAR CHRISTEL LECA, CLER

Comment une banque contribue-t-elle à la transition énergétique ?

En faisant son métier ! C'est-à-dire, en offrant un service adapté et des prêts pour les particuliers, les organisations d'intérêt général et les petites et moyennes entreprises : rénovation de logements sociaux, construction de bâtiments d'accueil du public, crèches, équipements culturels, bâtiments d'entreprises... dans le but de construire et rénover intelligemment des bâtiments à moindre consommation d'énergie et par la même occasion réduire leur impact environnemental. Dans le monde de l'entreprise, c'est aussi revoir des process de production moins énergivores.

Mais une banque ne fait pas que des prêts ?

En effet, mais c'est notre métier de base. Nous apportons des financements à de nombreux projets dans le domaine des énergies renouvelables : parcs éoliens, installations solaires, petite hydroélectricité, biomasse... Cela demande des investissements importants que les banques aident à réunir via des prêts amortissables par exemple, remboursés grâce aux *cash-flows* dégagés. C'est un mécanisme connu, éprouvé, mais il a une limite puisque nous apportons entre 70 à 85 % du montant des investissements. Les porteurs du projet doivent apporter des fonds propres à hauteur de 30 à 15 %. Ce n'est pas toujours évident pour les collectivités locales (via des sociétés d'économie mixte par exemple), et les PME/PMI. Nous analysons la capacité de remboursement du prêt en fonction des *cash-flows* générés, les projets de production d'énergies renouvelables s'équilibrent par la vente des kilowatts heures. Par contre les projets d'efficacité énergétique dégagent surtout des économies de charges, qu'il est souvent difficile de maîtriser dans le temps et donc de modéliser dans un plan d'affaires.



Comment résoudre ces difficultés ?

Trouver un tiers investisseur qui va compléter les capacités d'apport en fonds propres du porteur de projet. Les banques seules ne peuvent le faire et la réglementation bancaire n'évolue pas dans le sens de la simplification, de l'allongement de la durée des prêts ou de l'augmentation de la part en dette des projets. Nous avons investi dans quelques fonds d'investissements pour accompagner les entreprises du secteur et offrir un outil complémentaire ; c'est le cas du fonds énergies renouvelables de Bretagne « Eilan ». Nous mobilisons aussi auprès de la Banque Européenne d'Investissement et du Fonds Européen d'Investissement des enveloppes dédiées à des taux plus avantageux pour nos clients.

Quelles solutions percevez-vous ?

Je perçois quelques pistes ou solutions, comme la création de fonds de

garantie « efficacité énergétique » par la Banque Publique d'Investissement ou la Caisse des Dépôts et Consignations permettrait de sécuriser les dettes bancaires et en augmenter la part. Il faudrait également créer ou abonder des fonds d'investissements dédiés aux éco industries et mobiliser les outils d'épargne actuels. Une piste serait de réorienter le produit des livrets A ou Développement durable vers la rénovation et la construction écologique, ou créer de nouveaux produits d'épargne en ce sens. Enfin, nous pouvons aussi imaginer des plans d'épargne en actions orientés en partie vers les entreprises, dont les PME/PMI, du secteur des éco industries, dans l'énergie, l'efficacité énergétique... idem pour les fonds placés en assurance vie.

Il existe un fort potentiel d'épargne en France : orientons-la dans le sens de la transition énergétique !



Le rôle des institutions publiques dans le financement de la transition énergétique

ANDREAS RÜDINGER, CHERCHEUR À L'INSTITUT DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DES RELATIONS INTERNATIONALES

L'équivalent d'un PIB (2 000 milliards d'euros¹) : telle est la modique somme de « mise en vente » de la transition énergétique jusqu'en 2050. Et comme si ce n'était pas assez, il faudra également y ajouter le cadre peu favorable de crise budgétaire et économique.



Dans ce contexte, comment déclencher un effort massif d'investissement, porteur de nouvelles activités et d'emplois ? Et comment les banques publiques, bras armé financier de la politique publique peuvent-elles en être le moteur ?

L'ENJEU CRUCIAL DU REFINANCEMENT

La capacité des acteurs financiers à mobiliser des financements de long terme à des coûts compétitifs sera cruciale pour la réussite économique de la transition énergétique. Sur ce point, les institutions publiques peuvent occuper une fonction clé dans le système financier, en jouant le rôle d'agrégateur entre les marchés internationaux de capitaux et les projets locaux. C'est la fonction occupée par la banque publique allemande KfW, qui injecte 80 milliards

d'euros annuels dans l'économie allemande, grâce à une garantie publique qui lui permet de se refinancer à des taux très compétitifs. Alors que la disponibilité de capitaux à coût réduit est peut-être l'un des seuls avantages de la crise actuelle, l'élaboration d'un tel mécanisme de refinancement paraît d'autant plus pertinent qu'il combine trois avantages : un effet de levier considérable sur les fonds publics (la garantie publique ne coûte pas à l'État, elle rapporte), un soutien public à l'investissement sans alourdir la dette publique et la possibilité d'éviter l'effet d'éviction qui pourrait résulter d'un fléchage de sources de financement nationales préexistantes. Voilà l'une des clés du modèle allemand qui pourrait nous inspirer, afin de créer un marché de refinancement adapté aux besoins de la transition.

LA CONFIANCE RÉGIT LE MARCHÉ

Au-delà de ce rôle d'agrégateur, les institutions publiques doivent jouer une fonction importante dans l'amorçage des marchés, favorisant l'implication durable des acteurs privés. L'investissement public peut ainsi générer un effet de démonstration sur des projets innovants, initialement jugés trop risqués par les acteurs privés. S'il paraît ni faisable, ni souhaitable de réserver le créneau de l'innovation à l'action publique, la voie à privilégier est certainement celle du cofinancement et des nouveaux partenariats public/privé, tel que le suggère l'expérience de la Green Investment Bank anglaise, qui lance des mécanismes de financement innovants pour ensuite ouvrir la voie à la réplication du modèle par les acteurs privés.

LA QUESTION DU FINANCEMENT NE PEUT ÊTRE TRAITÉE DE MANIÈRE ISOLÉE

Si l'enjeu du financement est indéniablement un facteur clé de la réussite de la transition énergétique, il ne faut pas oublier que le succès des mécanismes mis en œuvre dépend avant tout de la bonne définition du cadre politique et réglementaire dans son ensemble. En effet, en l'absence d'un cadre réglementaire stable et transparent (signal prix sur l'énergie pour n'en citer qu'un) garantissant la viabilité économique des projets et permettant effectivement de faire les « bonnes décisions » d'investissement, le meilleur mécanisme de financement pourrait au mieux être inutile, au pire contreproductif. Il apparaît par conséquent crucial de traiter de manière intégrée, et non en parallèle, les questions réglementaires (sur le bâtiment et les énergies renouvelables en particulier) et les dispositifs de financement.

[1] Évaluation des États membres des États de l'Union européenne de l'UE) pour le Développement durable et le climat, travail n°4 du Débat National sur la Transition Énergétique (DNTE).

L'avenir de l'hydroélectricité locale à l'heure de la transition énergétique

LA FÉDÉRATION EAF



L'hydroélectricité, qu'il s'agisse de la « grande hydroélectricité » ou de « l'hydroélectricité locale », participe pleinement à l'indépendance énergétique des territoires en favorisant une énergie décentralisée. En outre, l'hydroélectricité stimule l'économie locale en créant des emplois non délocalisables (20 000 emplois en 2012), tout en participant au budget de l'État et des collectivités territoriales, à hauteur de 1 milliard d'euros. De plus, les recettes liées aux activités d'exportation s'élèvent à plus de 400 millions d'euros. En matière environnementale, l'hydroélectricité participe à la lutte contre le réchauffement climatique en ne produisant pas de gaz à effet de serre tout en évitant la consommation d'énergie fossile.

Aujourd'hui, l'hydroélectricité est la première source d'électricité renouvelable dans le monde et en Europe. Dans ce domaine, la Fédération EAF (Électricité Autonome Française), membre du CLER, représente les producteurs indépendants d'électricité dont elle défend les intérêts auprès des pouvoirs publics. Pour l'hydroélectricité, les enjeux sont multiples et variés : concilier le respect

de l'environnement avec l'optimisation de la production des centrales. Il s'agit donc de défendre le potentiel réel français qui existe en termes de production hydroélectrique sur des sites existants mais également sur des sites nouveaux.

À ce titre, et depuis le mois de novembre 2012, la France s'est engagée dans la transition énergétique en optant pour un débat national qui devrait déboucher sur une loi de programmation d'ici au mois de février 2014. Ainsi, les pouvoirs publics ont ouvert des lieux d'échange réunissant l'ensemble des parties prenantes de l'énergie. Longtemps oubliée, les autorités publiques se sont penchées sur l'hydroélectricité locale en mettant en avant les atouts de cette énergie.

En effet, la Commission des Affaires économiques de l'Assemblée nationale, présidée par le député de l'Isère, Monsieur François BROTTE, a mis en place une mission d'information sur l'hydroélectricité. Cette mission d'information, dont les rapporteurs sont la députée Marie-Noëlle BATTISTEL et le député Eric STRAUMANN, ont livré, en avril dernier, un point d'étape de leur rapport. Si cette mission d'information doit se prononcer

sur la problématique des concessions hydroélectriques, des éléments importants ont trait à l'hydroélectricité locale.

Concernant cette dernière, les deux députés mettent en avant l'importance de cette énergie dans le mix énergétique français et soulignent la place qu'elle devrait avoir dans le cadre du débat national sur la transition énergétique. L'hydroélectricité est, selon eux, un des piliers du mix énergétique français et représente 80 % de l'électricité d'origine renouvelable. Ils rappellent en outre que l'hydraulique est un moyen de production flexible, modulable et ce, à des prix stables et bon marché. Il est rappelé la nécessité de supprimer l'effet de seuil tarifaire du contrat H07 existant pour les petites installations.

Ainsi, les mérites de la petite hydroélectricité sont redécouverts par les pouvoirs publics qui n'hésitent pas à mettre en avant l'importance stratégique de cette énergie. Pour le député François BROTTE, fervent partisan de l'hydroélectricité en général et notamment de la petite hydroélectricité, « il faut veiller comme à la prunelle de ses yeux à l'avenir de l'hydroélectricité ».

INTERNATIONAL

Pourquoi fracturer quand on peut économiser ?

L'amélioration de la productivité de notre économie pourrait être plus directement liée à de plus hauts niveaux d'efficacité énergétique plutôt qu'à une poursuite des forages en quête de nouvelles ressources énergétiques. C'est la conclusion d'une analyse de la politique énergétique américaine récemment publiée par le *think tank* ACEEE¹. Dès lors, investir dans les gaz de schiste aux 4 coins de l'Europe demeure-t-il pertinent? Ne faudrait-il pas au contraire miser sur l'efficacité énergétique?

Les discussions sur ces gaz ont atteint leur point culminant lors de la dernière réunion des chefs d'Etats à Bruxelles. L'efficacité énergétique est un vecteur de développement économique plus puissant que la production d'énergie. Or certains lobbies industriels insistent sur le fait que l'Europe ne doit pas rater l'opportunité de rattraper les Etats-Unis qui ont investi fortement dans la fracturation, avec comme résultat avancé l'un des prix de gaz les plus faibles du monde ainsi qu'une moindre dépendance énergétique. L'accent est aussi mis sur le potentiel de création d'emplois dont nous avons désespérément besoin actuellement.

Au-delà du manque d'évaluations des coûts environnementaux et sociaux de la fracturation ainsi que de données fiables quant au potentiel à court terme de création d'emploi dans l'UE, la pertinence du gaz de schiste sur le terrain de la compétitivité est en cause. L'étude de l'ACEEE l'explique bien : le prix de vente ne reflète pas nécessairement le coût réel de production. Dès lors, pourquoi exploiter toujours plus de combustibles fossiles quand nous peinons déjà à exploiter le potentiel d'efficacité énergétique disponible? L'une des conclusions du récent rapport ECOFYS, dédié aux directives Ecoconception et Etiquette énergie, montre qu'une politique ambitieuse d'efficacité énergétique des équipements, notamment ceux produisant de la chaleur, permettrait de réduire l'importation européenne de gaz en provenance de Russie de 23 % et de créer 1 millions d'emplois.

L'industrie du gaz de schiste est en train de s'installer dans l'agenda de l'UE. Elle insistera sur le besoin d'accumuler plus de connaissances sur le potentiel européen en réclamant des projets pilotes afin de couvrir les coûts de recherche et d'exploration. Il sera alors plus difficile de mettre en œuvre une politique adaptée aux enjeux si l'attention des décideurs est brouillée par des prix de l'énergie faibles ne reflétant pas le coût économique global. Nous devons changer notre manière d'aborder le sujet de l'énergie : passer d'une vision de l'offre à celle de la maîtrise de la demande :

économiser l'énergie coûte moins cher qu'en produire davantage, c'est aussi simple que cela!

En savoir plus : www.coolproducts.fr

[1] <http://tinyurl.com/ACEE13>

FRANCE

Les 3 x 45 pour 2030 ?

Les 3 x 20 pour 2020 sont encore loin d'être atteints. Bruxelles ne bruisse pourtant déjà que de 2030. La perspective des négociations climatiques pour 2015 (COP) à Paris, la longueur des processus de décision et le besoin de rassurer les investisseurs à moyen terme ont déjà placé les objectifs 2030 en haut de l'agenda et soulevé des questions majeures :

TRIPLE OBJECTIF GAZ À EFFET DE SERRE / EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE / ENR ?

Certains, en particulier les gros électriciens représentés par l'UFE en France et Eurelectric au niveau européen, défendent âprement une entrée « carbocentrée » de la politique énergétique : objectifs en termes de GES et rien d'autre. Ce serait évidemment un très mauvais signal tant pour l'efficacité énergétique que pour les énergies renouvelables, les deux piliers de la politique européenne de l'énergie, comme en témoigne sans ambiguïté le Traité sur le Fonctionnement de l'UE suivant lequel « la politique de l'Union européenne dans le domaine de l'énergie vise à :

- assurer le fonctionnement du marché de l'énergie ;
- assurer la sécurité de l'approvisionnement énergétique dans l'Union ;
- promouvoir l'efficacité énergétique et les économies d'énergie ainsi que le développement des énergies nouvelles et renouvelables ;
- promouvoir l'interconnexion des réseaux énergétiques ».

OBJECTIFS CONTRAIGNANTS OU INDICATIFS ?

Aujourd'hui, si chacun des 3 objectifs a fait l'objet d'une directive, celui concernant l'efficacité énergétique est toujours indicatif. On constate déjà la difficulté liée à cette faiblesse et une révision consistant à rendre les 20 % contraignants pourrait intervenir. La France a d'ores et déjà annoncé qu'elle soutiendrait un triple objectif contraignant. Excellente nouvelle? Pas si sûr car l'annonce cache une stratégie moins réjouissante : obtenir vite un objectif en matière de GES avant la COP 2015 à Paris, voire avant les élections européennes de mai 2014. Et reléguer les objectifs en matière d'énergie au rang d'instruments de mise en œuvre de la politique climat. Cette séquence en deux temps est évidemment très risquée car il paraît tout à fait improbable de parvenir à recréer un moment politique, une opportunité sur ce sujet, une fois l'objectif climatique fixé. Cette voie est d'autant plus dangereuse que la France risque d'entraîner des pays soutenant le triple objectif dans son ornière.

QUEL NIVEAU D'AMBITION ?

Les objectifs évoqués varient sensiblement entre la Commission européenne, qui dans un Livre vert de mars 2013 reprend sa feuille de route énergie (- 40 % GES en 2030 par rapport à 1990, 30 % d'EnR dans le mix énergétique et aucun chiffre sur l'efficacité) et les associations environnementales (- 50 à 55 % de GES pour Greenpeace et WWF), les promoteurs des EnR (45 % pour EREF, EREC, Greenpeace) ou de l'efficacité énergétique (- 38 % de consommation par rapport au tendanciel). Pour la France, le scénario négaWatt propose des points de passage du même ordre : 33 % d'efficacité énergétique en 2030 par rapport au tendanciel, 38 % d'EnR dans le mix national.

FRANCE

Obligation de rénovation ?

Dans une logique de vision à long terme de l'amélioration de la performance énergétique du bâtiment, une étude consistant à explorer les leviers par lesquels les rénovations énergétiques pourraient être rendues obligatoires à certaines étapes a été demandée à Philippe Pelletier. Il a confié ce travail à Jacques Chanut (FFB) et Raphaël Claustre (CLER). L'étude a été produite dans le cadre du Plan Bâtiment durable en seulement deux mois et demi. Elle s'est appuyée sur 150 participants et une centaine de contributions totalisant près de 1 000 pages. Le rapport expose une série de leviers possibles pour généraliser les rénovations énergétiques ambitieuses à coût maîtrisé par son insertion dans des étapes adaptées du cycle de vie du bâtiment : travaux, mutations, locations, ... Certains consistent à imposer progressivement aux passoires énergétique d'entamer des travaux de rénovation, notamment dans une logique de lutte contre la précarité énergétique en s'appuyant sur les critères de décence et d'insalubrité. Il en résulte un large accord sur l'urgence à adapter les politiques publiques aux ambitions en matière de rénovation énergétique et le renforcement des mesures d'information, d'incitation et de structuration de l'offre de rénovation. Le principe de viser une performance équivalente au niveau BBC-rénovation et de ne rien entreprendre qui puisse le compromettre est également partagé, bien qu'il y ait une divergence sur la manière de l'atteindre : en une seule rénovation globale, ou par étapes.

Le rapport recommande de s'appuyer sur certains outils forts pour généraliser la rénovation énergétique :

- chaque fois qu'une partie du bâtiment est modifiée, l'élément concerné doit obligatoirement répondre à des critères d'efficacité énergétique. Cela concerne bien sûr les fenêtres ou appareils de chauffage, mais aussi les rénovations de toiture ou les ravalements de façade. Il existe pour cela un outil très simple, la réglementation thermique existante dite « élément par élément ». Datant de 2007, elle est aujourd'hui obsolète ;
- tout bâtiment faisant l'objet d'une rénovation globale doit atteindre un niveau de performance énergétique ambitieux. Là encore, la RT existante le permet mais n'est plus à jour : elle ne s'applique qu'aux bâtiments de plus de 1 000 m² et antérieurs à 1948 ;
- afin de leur permettre de préparer et planifier les rénovations



énergétiques, les copropriétés doivent créer des provisions permettant de constituer un fond travaux.

D'autres mesures pourraient bien sûr les compléter, mais ces 3 recommandations consensuelles doivent absolument être mises en oeuvre rapidement.

En savoir plus : www.etudeobligationrenovation.fr

FRANCE

Le débat sur la transition touche à sa fin

Le 8 juillet 2013, les membres du Conseil national du débat sur la transition énergétique (CNDTE) et des délégations régionales composées d'élus et de citoyens (soit 300 personnes) se sont réunis pour échanger dans le cadre d'ateliers thématiques afin de faire converger les propositions issues des groupes de travail au niveau national et les propositions remontées pendant les débats territoriaux. L'ensemble devrait aboutir à une

synthèse finale du débat qui sera discutée le 18 juillet au sein du CNDTE. Les 20 et 21 septembre, lors de la conférence environnementale, l'exécutif présentera les conclusions finales du débat. Un projet de loi de programmation sera ensuite rédigé à l'automne, soumises au CESE pour avis puis débattu au Parlement à partir de la mi-février 2014. D'ici là, rendez-vous sur www.transitionenergetique.org

...Maison économe dans les Yvelines

Les deux Espaces Info-Energie des Yvelines portés par Energies Solidaires et l'ALEC SQY organisent la 7^e édition du Concours Maison Économe. Ce concours gratuit est ouvert à tous les particuliers du département des Yvelines pour recenser et valoriser les projets exemplaires en matière de logement durable. Formulaire de candidature et règlement disponibles en ligne sur : www.energie-sqy.com dans la rubrique «Particuliers» et <http://energies-solidaires.org/concours-maison-econome-inscriptions-ouvertes>

Inscriptions jusqu'au 31 juillet 2013 minuit



MAISON ÉCOLOGIQUE LAURÉATE EN 2012

...Projets sur les innovations locales dans la rénovation énergétique

Les ministères du Développement durable et du Logement ont lancé, le 30 mai 2013, un appel à projets à destination des collectivités territoriales engagées dans des démarches de rénovation énergétique des logements. Il vise à repérer et promouvoir les initiatives de toutes les collectivités, puis de permettre de partager les expériences et d'accompagner d'autres collectivités qui souhaitent engager des démarches similaires. Les démarches présentées vont de la diffusion de l'information et de la sensibilisation du public jusqu'à l'accompagnement dans la réalisation des travaux, en passant par le développement d'outils financiers et la mobilisation des professionnels. Les projets sélectionnés devront déjà être opérationnels ou en phase de l'être. Les dossiers de candidature sont à envoyer aux ministères et à la DREAL **avant le 30 septembre 2013**.

Ils sont téléchargeables via <http://tinyurl.com/territs>

...Nouvelles souscriptions Energie Partagée

Energie Partagée finance des projets citoyens d'énergies renouvelables grâce à l'investissement de milliers de souscripteurs. La première collecte a permis de lever 2,7 millions d'euros et lancé de nombreux projets. Aujourd'hui, les projets ouverts à souscription ont besoin de vos participations!

Souscrivez dès maintenant sur www.energie-partagee.org

Le S.U.D en route vers l'énergie positive !

Le Pays Serre-Ponçon Ubaye Durance (S.U.D) est à la fois le seul territoire de PACA et le seul territoire de montagne à avoir ratifié la charte du réseau national Territoires à Energie Positive. Le Pays S.U.D, territoire à haute qualité de vie, se compose de 31 communes de l'Ubaye, de l'Embrunais et du Savinois qui réunissent 20 000 habitants et offrent une capacité d'accueil touristique de 80 000 lits. Trait d'union entre les parcs nationaux du Mercantour et des Ecrins, le Pays S.U.D jouit du lac de Serre-Ponçon, de 6 domaines skiables et d'espaces naturels remarquables. Le territoire, tourné vers son activité touristique estivale et hivernale, n'en mène pas moins une politique ambitieuse en matière d'efficacité énergétique.



Depuis 2007, le Pays et les collectivités membres ont initié des actions d'envergure en faveur de la maîtrise de l'énergie, du développement des énergies renouvelables et de la construction durable. Cela s'est traduit par des audits sur les bâtiments et l'éclairage public, des réseaux de chaleur et plateformes bois énergie (puissance de 6MW, unité de production de pellets, des installations hydroélectriques et solaires - dont une centrale solaire de 1,5 GW), de l'extinction nocturne, ...

L'activité «ski» demeure un composant phare de l'économie locale ; c'est pourquoi le Pays S.U.D s'est positionné comme territoire pilote sur l'efficacité énergétique des domaines skiable dans le cadre du projet européen ALPSTAR.

Ces mesures concrètes s'accompagnent d'actions d'information et de sensibilisation telles que le Festival des Montagnes d'Énergie ou encore le Village Educatif à l'Énergie et au Climat en direction de la

population et particulièrement des jeunes. Forts d'un engagement et de réalisations exemplaires portés par les collectivités et les privés, les élus du territoire ont souhaité articuler ces initiatives autour d'un schéma de développement «Territoire à Energie Positive». Au-delà des traditionnels diagnostics «climat et énergie», il s'agit surtout de mener une concertation étroite avec les professionnels et la population. L'enjeu est de définir et acter collectivement l'engagement local du territoire dans la transition énergétique. Cela se traduira en 2014 par une programmation d'actions «TEPos» stimulant la vie locale et fixant une orientation claire à la politique énergétique du Pays.

UNE VISION POUR DEMAIN : UN PÔLE ALPIN À L'ÉNERGIE ET LA CONSTRUCTION DURABLE

La compétence «énergie» mutualisée a permis l'émergence de constructions et réhabilitations BBC et écologiques valo-

risant les savoir-faire locaux. Grâce aux espaces de formation et aux entreprises spécialisées dans la construction durable implantés sur le territoire (Le Gabion, LEP Durance Ecrins, Ecole d'ébénisterie, Maison du Bois...), les élus souhaitent offrir un essor à ces filières d'avenir. Cette démarche est perçue comme une opportunité de consolidation et de développement pour l'économie locale. C'est pourquoi, parallèlement à la démarche TEPos, le territoire souhaite engager dès l'automne 2013 une réflexion sur l'accueil d'un «Pôle Alpin à l'Énergie et la Construction Durable».

En savoir plus :

Jérémy Nahmiyaz,
Mission Energies-Climats
j.nahmiyaz@pays-sud.fr

BRUITS DE COULOIR, NOUVELLES DU TERRITOIRE

LE CLER RENCONTRE JEAN-MARC AYRAULT

Le Premier ministre, accompagné de la ministre de l'écologie, a reçu le CLER ainsi que 8 autres représentants d'associations le 27 mai dernier. Il a insisté sur l'importance d'organiser la transition énergétique au plus près des territoires et confirmé que la décentralisation des compétences en matière d'énergie figurerait dans le projet de loi de programme sur la transition énergétique. Il a affirmé qu'il y aurait un début de fiscalité environnementale dès 2014 et confirmé que la BPI serait la banque de la transition énergétique. Sans l'illustrer par des axes concrets, il a insisté sur l'Europe de l'énergie. Le chef du gouvernement a conclu par une phrase témoignant bien du sentiment des décideurs nationaux à ce sujet, entre nécessité de s'engager et crainte du changement : « La transition énergétique, on ne peut pas ne pas y aller ».

LE GUICHET UNIQUE À L'HONNEUR

Lors des Rencontres EIE qui se sont déroulées à Angers les 19 et 20 juin 2013 et qui ont rassemblé environ 250 Conseillers Info-Énergie, il a été beaucoup de question de guichet unique. Même si sa mise en oeuvre est loin d'avoir été décidée par les acteurs en présence : Ademe, Anah et Anil au niveau national et tous les acteurs de la rénovation énergétique au niveau local, quelques précisions ont été apportées. En tant que pilote de la mission, l'Ademe rédige actuellement un cahier

des charges du guichet unique local, et planche donc sur les modalités d'orientation du particulier, les missions, la déontologie, le niveau technique des rénovations...

Au niveau national, le guichet unique prendrait la forme d'un numéro de téléphone et d'un site Internet qui renverraient vers les acteurs du territoire, en fonction des revenus du ménage et de la technicité de la question. A l'échelle locale, le travail est animé par les DDT, et supervisé par les préfets avec le soutien des DREAL et des délégations régionales de l'Ademe. L'Ademe lance cet automne un appel à projets pour stimuler la création de plateformes locales de la rénovation (déclinaison locale du guichet unique auprès de laquelle le particulier bénéficiera d'un accompagnement tout au long de son projet). Il s'adressera aux collectivités locales et aura pour but de labelliser et participer au financement de 100 plateformes. À la question « *Quid de l'égalité de traitement pour tous les citoyens, sur tous les territoires?* », l'Ademe reconnaît que les quelques plateformes recensées à ce jour sont essentiellement portées par des communautés d'agglomération et qu'il faudra veiller à ne pas oublier les territoires ruraux. Il appartient maintenant aux structures porteuses d'EIE de se mobiliser et d'aller à la rencontre des autres acteurs locaux pour proposer une version concertée du guichet unique local de la rénovation énergétique.

L'ACTION DU CLER

Retour sur l'AG 2013

Cette année, l'Assemblée Générale du CLER était organisée dans le cadre des Rencontres nationales TEPos (territoires à énergie positive), du 5 au 7 juin à Cluny (71). De nombreux participants se sont réunis dans un cadre convivial : adhérents, membres du réseau TEPos, partenaires, experts, élus et personnalités locales... Au programme de ces journées : plénière d'ouverture, rencontre des groupes de travail et commissions du CLER, sessions d'ateliers de travail participatifs, table-ronde et conférence de restitution, ponctuées d'animations festives. L'occasion d'échanger sur les moyens à mobiliser pour mettre en oeuvre la transition dans les territoires. Merci aux participants et rendez-vous à Lille en 2014!

Les rapports, compte rendus et photos des temps forts de ces rencontres sont consultables sur www.cler.org (Le CLER > Les AG)



Faites profiter le réseau de vos actions innovantes en contactant le CLER et contribuez sur www.transition-energie.fr

Les régions innovent en permanence. Nous avons choisi de les valoriser dans le cadre d'une nouvelle rubrique présentée ci-après. Honneur à la Bretagne où, dans l'esprit de pionniers comme le réseau Taranis ou les fondateurs des TEPos, une dynamique positive est décidément à l'oeuvre, bien au-delà du fameux pacte électrique breton.

ET PENDANT CE TEMPS... EN BRETAGNE



LA RADE DE LORIENT

Naissance d'Enercoop Bretagne

Après Champagne Ardennes, Rhône Alpes, Nord-Pas-de-Calais et Languedoc-Roussillon et juste avant Paca, Enercoop Bretagne vient d'être lancée. Comme les 5 autres coopératives, elle a pour missions l'investissement dans de nouveaux moyens de production renouvelables, la commercialisation de l'offre de fourniture et le développement de services de MDE.

Lorient et la boucle énergétique

L'agglomération de Lorient a lancé le 12 avril 2013 les premiers ateliers sur la « boucle locale énergétique », une démarche qui vise à atteindre l'adéquation entre l'offre d'énergie et la consommation au niveau territorial. Il s'agit de réduire la facture énergétique du territoire (400 millions d'euros pour Lorient Agglomération), tout en « reterritorialisant » la question de l'énergie, grâce notamment à l'efficacité et la sobriété énergétique, ainsi qu'à la production d'EnR. L'idée de créer un groupe pour travailler sur la réduction de cette facture tout en réfléchissant à la transition énergétique est née chez Aloen, ALE du pays de Lorient. En 2012, Aloen et l'agglomération de Lorient ont répondu à un appel à projet de la Région sur les boucles énergétiques et leur démarche a été retenue. Son originalité est d'être

axée sur la participation, avec la volonté de mettre en réseau un panel d'acteurs du territoire, de lancer des actions et projets pour faire émerger sur le territoire des filières dans la rénovation, les économies d'énergies, la production d'EnR,...

Béganne, Plélan, ... L'éolien participatif prend son envol

Un projet éolien participatif à l'initiative des élus locaux a été impulsé en 2004 par la par la société *Brocéliande Energies Locales* à Plélan le Grand (35). Les fonds propres (20 %) ont été apportés par 70 particuliers et les 12 habitants fondateurs à hauteur de 35 %. Les habitants ont créé leur propre société et ont tout fait tout seuls, en un temps record, avec de faibles moyens financiers. 5 ans et demi plus tard, les 12 MW d'éoliennes étaient mises en service. Toujours en Bretagne, les travaux de construction du parc éolien de Béganne (56) ont démarré en mai, pour une livraison des éoliennes attendue fin 2013. Le parc sera constitué de 4 éoliennes de 2MW chacune. La production annuelle estimée est de 20 400 Mégawatts heure. Le capital est détenu majoritairement par les citoyens du territoire.

Projet 100 % EnR sur l'île de Sein

Dans le Finistère, l'île de Sein développe un projet de transition énergétique avec

l'objectif d'atteindre à terme 100 % d'EnR. Une société locale, *Ile de Sein Energies* a été créée à l'initiative des élus locaux. Patrick Saultier, conseiller municipal de Sein a lancé la réflexion au sein de la mairie puis élargi la réflexion à l'ensemble de la population. L'île n'est pas connectée au réseau continental et la société est pour l'instant la seule à porter les investissements. À suivre...

Rénovation et économies d'énergie à Saint-Brieuc

Vir'volt ma maison a été initiée par le Pays de Saint-Brieuc, avec l'ADEME et la Région Bretagne comme opération pilote de maîtrise de la demande en électricité. Officiellement lancée le 9 avril 2013, elle vise 1 000 maisons individuelles chauffées à l'électricité. Un fonds amorcé par les collectivités et l'ADEME et qu'alimenteront ensuite les CEE. Les travaux doivent concerner un des 3 axes suivants : isolation d'une paroi, chauffage d'appoint au bois, bouquet de travaux permettant un gain minimum de 25 %. L'activité sur les 64 communes concernées devrait générer 13M€/an et créer une activité équivalente à 220 emplois. Les propriétaires sont accompagnés par un interlocuteur unique de l'ALE du Pays de Saint-Brieuc. Un site internet invite les particuliers à réaliser leur autodiagnostic énergétique : www.virvolt-ma-maison.fr

DES CHIFFRES & DES LETTRES

CHIFFRES CLÉS

Données énergie et CO₂

Prix du baril brut^[1] : **94\$** (24/06/13) ↗

Prix de la tonne de CO₂^[2] :

4,19€/t CO₂ (24/06/13) →

Prix du kWh cumac pour l'échange de

CEE^[3] : **0,36 c€** ↘ (mai 2013)

Facture énergétique française^[4] :

68 Md€ (de février 2012 à mars 2013) ↗

Consommation d'énergie finale en France

en 2010^[4] : **170 Mtep** (2011) →

Taux d'indépendance énergétique final^[4,5] :

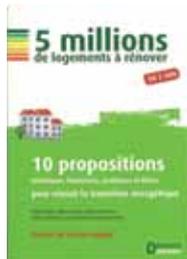
38%

Note : le ministère ayant cessé de publier ces statistiques, nous ne sommes plus en mesure de mentionner les émissions de CO₂ de la France, la consommation d'énergie primaire ainsi que la consommation d'énergie finale en France (4), sur une année glissante.

Sources : [1] NYMEX ; [2] EUA EEX ; [3] www.emmy.fr ; [4] MEDDE-CGDD ; [5] Calcul CLER sur données MEDDE

LE COUP DE CŒUR DE LA DOCUMENTALISTE

5 millions de logements à rénover en 5 ans 10 propositions techniques, financières, juridiques et filière pour réussir la transition énergétique



5 millions de logements à rénover en 5 ans. Un marché évalué à 50 milliards d'euros. Des dizaines de milliers d'emplois, non délocalisables, à créer. Ces chiffres ne laissent personne indifférent, et le marché de l'efficacité énergétique des bâtiments est sans doute l'un des plus prometteurs des années à venir. Encore faut-il que certaines conditions soient réunies, ce qui est loin d'être le cas aujourd'hui. Car c'est un domaine complexe, où le jeu des acteurs, nombreux et aux intérêts divergents, peut bloquer la situation. Les auteurs, experts du secteur, après une rapide évaluation de l'environnement, proposent des pistes concrètes pour réussir une véritable transition énergétique. Innovations techniques, juridiques, financières, organisation de la filière... le livre construit un pacte gagnant-gagnant, qui profitera à tous.

ARQUIN Charles ; FOURMON Adrien ; DE NICOLAY Ludovic ; RÉFABERT Françoise ; BERTHÉA Jacques (sous la direction de), édité par Décisions Durables, février 2013, 200 p. 18,90 euros

AGENDA

Juillet – Août 2013

Conférence CISBAT 2013

Du 4 au 6 septembre 2013, à Lausanne, Suisse

Cette conférence scientifique internationale (en anglais) aura pour thème « CleanTech pour les villes intelligentes et les bâtiments – de l'infiniment petit à l'échelle urbaine ».

Présentations et échanges sur la recherche-développement innovante dans la conception de bâtiments durables.

www.cisbat.org

Congrès OSE 2013

Le 26 septembre 2013, à l'auditorium de l'ADEME, centre de Sophia Antipolis, Valbonne (06)

Quelle sera la ville de demain, vu la raréfaction des ressources énergétiques et les innovations technologiques ; quel rôle du citoyen dans cette transformation et cette nouvelle maîtrise de l'énergie ?

Organisé par les élèves du Mastère OSE des Mines ParisTech, le congrès apportera des réponses à ces questions dans cette nouvelle édition.

<http://promotionose2012>

Colloque Bilans GES

Les 8 et 9 octobre 2013 au Centquatre, Paris (19^e)

L'ADEME organise ce premier colloque pour poursuivre le débat sur cette étape essentielle du management carbone. Plénières et ateliers s'adressent à tous les acteurs concernés : entreprises, collectivités, établissements, concernés ou non par la réglementation, bureaux d'études, acteurs internationaux, observatoires, etc.

www.colloque-bilanges.ademe



Bulletin d'abonnement

**1 an d'abonnement (6 n°) : 35 € France métropolitaine
40 € DOM-TOM et étranger**

**2 ans d'abonnement (12 n°) : 70 € France métropolitaine
80 € DOM-TOM et étranger**

Nom et prénom : _____

Organisme : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Pays : _____ Tél. : _____

Email : _____ Web : _____

Bulletin à découper et à renvoyer accompagné de votre règlement :

CLER – 2 B rue Jules Ferry – 93100 Montreuil

Abonnez-vous sur internet : www.cler.org/clerinfos



Vous pouvez commander les anciens numéros du CLER Infos.

Rendez-vous sur le site du cler : www.cler.org/clerinfos

Au sommaire du prochain CLER Infos

**En quête des
EnR oubliées**